



Mesures unilatérales

NAO 2026

Supply Chain

Le projet d'accord NAO 2026 n'a pas recueilli un nombre suffisant de signataires parmi les organisations syndicales représentatives, il n'entrera donc pas en vigueur.

Les organisations FO et SNEC ont exprimé une position en faveur d'une signature, les organisations CFDT et CGT ont exprimé une position en défaveur de la signature.

En conséquence, la Direction mettra en application les mesures unilatérales suivantes :

- **Augmentation garantie des salaires des Employés et des Agents de Maîtrise de + 0,8 % au 1er mars 2026 (y compris les grilles)**
** Application sur paie d'avril rétroactif au 1er mars 2026*
- **Augmentation garantie du salaire de base des Cadres (hors niveau D et +) de + 0,8 % au 1er janvier 2026 (y compris les grilles)**
** Application sur paie d'avril rétroactif au 1er janvier 2026*
- **Mesures RSA :**
 - **Retour à la RSA classique à hauteur 10%** à compter du 1er avril ;
 - **Plafond de 12 000€ annuel ;**
 - **Remboursement de la cotisation** Carte Pass.
- **Reconduction du budget Fonds Social de 450 000€**
- **Enveloppe égalité "Femmes-Hommes" de 40 000€**
- **Reconduction des mesures suivantes pour l'année 2026 :**
 - **Maintien du montant** de la prime formateur interne ;
 - **Délai de carence maladie Employés et Agents de maîtrise** (définition de la période de référence) ;
 - **Jours d'événements familiaux** et plus précisément les dispositions suivantes :
 - « Autorisation d'absence pour survenance du décès d'un petit-enfant » ;
 - « Possibilité de reporter les heures octroyées à la suite de l'hospitalisation du conjoint (ou concubin ou pacsé) avant ou après l'hospitalisation ».
 - **Maternité :**
 - « Gel de la prime de productivité à partir du 4ème mois de grossesse » ;
 - « Alignement du versement du complément de salaire avec la durée d'indemnisation de la CPAM en cas de grossesse multiple » ;
 - « Déplafonnement des placements CET lors d'un retour de congé maternité ».
 - **Temps de travail des parents ayant la garde partagée d'un enfant** en vertu d'une décision de justice.

*Vous avez des questions ?
Vous pouvez contacter :*

**Votre RH ou
votre Manager**

NAO 2026